

**INFORMATIONS AUX HABITANTS DE LA COMMUNE**

▲ **Bois de chauffage** : à commander en Mairie. **Une préinscription est à faire du vendredi 23 septembre jusqu'au mercredi 30 novembre 2016.**

Rappel :

- Le bois commandé est strictement réservé à l'acheteur pour le chauffage de son habitation principale
 - Il n'est pas possible de commander pour une tierce personne (membre de sa famille ou non)
 - La revente est interdite.
 - Les commandes par foyer seront limitées et les tarifs ont augmenté par rapport à l'année dernière (renseignements auprès de la Mairie).
- Si ces conditions ne sont pas respectées, l'acheteur peut se voir refuser l'accès à la vente.

▲ **Redotation des sacs Multiflux :**

Lundi 17 octobre 2016 de 14H à 19H au Foyer Socio Educatif (calendrier des dotations dans les autres communes au verso).

Pour rappel : Aucune distribution par la suite en Mairie. Nous rappelons que les responsables des associations, paroisse, entreprises sont également invités à venir les récupérer. Il est important de vous munir de votre carte SYDEME.



▲ **Vente des BRIOCHES DE L'AMITIE** au profit de l'A.F.A.E.I. « Association Familiale d'Aide aux Enfants Inadaptés » de la région de Sarreguemines : **samedi 08 octobre 2016.**

Merci de réserver un bon accueil aux bénévoles qui viendront chez vous ce samedi matin à partir de 10H.

⚠ **Rendez-vous pour toutes les personnes qui souhaiteraient donner un coup de main pour cette action de solidarité le samedi 08 octobre 2016 à 9H30 en Mairie. Inscription en Mairie au secrétariat.**

▲ **KIRB : c'est la fête au village :**

dimanche 09 et lundi 10 octobre 2016.

Venez nombreux, manèges et stands divers. Place et parking de l'église.

▲ **Travaux devant l'école :**

Le chantier devant l'école a pris du retard indépendamment de notre volonté et de celle de l'entreprise VISCONTI. Cela nous a amené à revoir l'accès à l'école et à la bibliothèque pour la sécurité de tous. C'est pourquoi, depuis le samedi 3 septembre 2016, l'entrée au groupe scolaire (maternelle et élémentaire) se fait entièrement par l'arrière, donc par la rue de la Ligne Maginot.

L'espace devant l'école est entièrement interdit à la population (arrêté du Maire n° 29-2016), seules les entreprises habilitées y ont accès.

Les voitures doivent se garer dans la cour de l'école maternelle sur l'ancien plateau de sport où un tracé provisoire est mis en place (accès à la rue de la Ligne Maginot soit par le bunker à l'entrée du village, soit par le Centre Equestre).

Les piétons ont aussi accès à l'école par cette rue. Ils peuvent aussi emprunter le petit chemin au bout de l'impasse des Mineurs.

▲ **Remise de prix Concours Maisons Fleuries :** **samedi 15 octobre 2016 à 18H** au Foyer Socio Educatif (sur invitation). Toutes les nouvelles personnes intéressées peuvent s'inscrire en Mairie pour participer au concours 2017 (inscriptions jusqu'au vendredi 16 décembre 2016 au secrétariat de la Mairie).

▲ **La Bibliothèque Municipale :**

Les horaires d'ouverture "Tout Public" sont, le mercredi après-midi de 16h à 19h et le samedi de 9h à 12h. N'hésitez pas à venir re-découvrir ce lieu, des ouvrages de tout genre, pour tous les âges, vous sont proposés.

Animations spéciales dans le cadre "Lire en Fête" "Tous des héros" mercredi 19 octobre sur inscription. A noter également une soirée Jeux le vendredi 4 novembre ados et adultes (enfants à partir de 8 ans acceptés, mais accompagnés) de 20h à minuit.

▲ **Cérémonie du 11 novembre 2015** : Commémoration de l'ARMISTICE de 1918. Tous les habitants, petits et grands, sont invités à un temps de recueillement en ce jour du Vendredi 11 novembre 2016

- 11H Rendez-vous au Monument aux Morts, discours du Maire et chants
- 11H30 Verre de l'amitié offert au Foyer Socio Educatif de la commune, (à côté de la Mairie).

▲ **Banquet des seniors** : **dimanche 27 novembre 2016** organisé par la Commune pour les personnes à partir de 65 ans (sur invitation). Rendez-vous à partir de 11H30 au Foyer Socio Educatif.

▲ **Don du Sang** : « Donner son sang, c'est jouer collectif »

Collecte le LUNDI 12 décembre de 15H30 à 19H au Foyer Socio Educatif (collecte + collation d'hiver).

▲ **Les trottoirs :**

Le stationnement : les trottoirs sont réservés aux piétons et aux usagers se déplaçant sur des véhicules à roulettes (poussette pour enfant, trottinette...).

Rappel : le stationnement sur les trottoirs par des véhicules (voiture, camionnette...) est interdit pour la sécurité des piétons, à éviter donc au maximum. Nous faisons appel à votre citoyenneté.

L'entretien : Chaque propriétaire est responsable de l'entretien du trottoir bordant son terrain, qu'il s'agisse d'une maison d'habitation ou d'un champ. Constat a été fait que la végétation empiète sur le domaine public, certains trottoirs sont envahis par de l'herbe, de la mousse. Des branches d'arbres, arbustes en tout genre encomrent en hauteur et empêchent le passage. Les piétons (enfants, personnes âgées notamment) et tout promeneur sont gênés par cette recrudescence de végétation. Il est nécessaire de rappeler que chaque propriétaire est responsable et qu'il est tenu de tailler, couper les branches gênantes et de racler, désherber le trottoir. Il en va de la sécurité de chaque citoyen. (Rappel : si une personne tombe sur le trottoir qui n'a pas été dégagé, nettoyé, balayé.. et déneigé en hiver, c'est le propriétaire qui est responsable). Les trottoirs et les caniveaux sont à nettoyer régulièrement.

▲ **Les chiens**

Plaintes pour non tenue en laisse : De nombreuses personnes se font agresser ou déranger par des chiens non tenus en laisse, que ce soit dans le village, en forêt ou autour de l'étang. Le risque de morsures ou de chutes pour les marcheurs, coureurs, cyclistes, ... est réel et la responsabilité du propriétaire est engagée. De plus, un arrêté signé en 2009 rend obligatoire de tenir son chien en laisse et de ne pas le laisser divaguer. **Nous demandons aux administrés concernés de faire de gros efforts.**

Les crottes : Des "Toutounet" sont à disposition des propriétaires de chiens et nous remercions ceux qui les utilisent.

Mais, il y en a assez des crottes qui encomrent nos trottoirs, places et chemins !

Nous vous sensibilisons encore une fois à ce problème, faut-il vraiment en arriver à la verbalisation ?

Pour rappel : les cours des écoles élémentaire et maternelle sont interdites à nos amis les bêtes, même s'ils sont tenus en laisse.

▲ **Les lingettes**

Il ne faut surtout pas les jeter dans les toilettes. Les pompes de relevage sont régulièrement bouchées et les paniers saturés. Tout cela engendre un coût financier non négligeable pour la collectivité. Prenez l'habitude de les jeter dans la poubelle (sac bleu).

Merci de réagir rapidement ! Nous comptons sur vous !

La Municipalité

Ouverture de la Mairie au public : lundi jeudi et vendredi de 9H à 11H30, mardi de 17H à 19H

Rappel des horaires des permanences en Mairie :

Le Maire, Jean-Luc ECHIVARD : le mardi de 17H à 19H ou sur rendez-vous.